

1. Qu'est-ce qu'un EMS et à quel moment dois-je envisager d'y entrer ?

Les Etablissements Médico-Sociaux sont des structures **médicalisées** qui offrent des prestations sociales, hôtelières et d'animation.

Ces structures s'adressent aux personnes qui, **pour des raisons de santé**, ne peuvent plus rester à domicile. Avant d'envisager cette option, les prestations de maintien à domicile ([soins à domicile](#), [centres d'accueil temporaire - CAT](#), [court-séjour](#), [logements protégés](#), [relève pour les proches aidants](#), etc.) doivent avoir atteint leurs limites.

Avec le soutien [des proches aidants](#) et les [prestations de maintien à domicile](#), le recours à l'hébergement en EMS n'est pas systématique : dans le canton de Vaud, il concerne 5.6% des personnes de 80 à 84 ans, 12,8% des personnes de 85 à 89 ans et 30,4 % des personnes de 90 et plus (selon la Direction générale de la santé et Statistique Vaud, Santé et soins – chiffres-clés, édition 2019)

[Memento n°1 – L'EMS... quand on ne peut plus rester chez soi...](#)

[Brochure – Proches aidants tous les jours](#)



Réseau Santé
LA CÔTE